

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 9 JUIN 2021

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin, à 20 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 27 mai 2021 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, salle des Conférences en Mairie de Franconville.

PRESENTS :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI, <i>Président</i>
M. VERBRUGGHE |
| - Commune de SANNOIS | M. PORTIER |
| - Commune d'ERMONT | M. BLANCHARD
M. LAROZE |

ABSENTS EXCUSES :

- | | |
|----------------------|--|
| - Commune de SANNOIS | M. FLAMENT (<i>pouvoir à M. MELKI</i>) |
|----------------------|--|

SECRETAIRE :

M. Gilles LAROZE

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur LAROZE, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2021

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès-verbal du 10 Février 2021. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès-verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical 10 Février 2021.

DELIBERATIONS

2. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont et Franconville dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part,

ADOpte le Compte de Gestion du Trésorerie Principal du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont et Franconville pour l'exercice 2020.

3. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

CONSTATE pour la comptabilité du Syndicat de chauffage, les identités de valeurs avec les indexations du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents chapitres,

VOTE et arrête les résultats définis,

ADOpte le Compte Administratif 2020 du Syndicat Intercommunal de Chauffage sous la présidence du Premier Vice-Président.

4. MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION ATTRIBUEES AU PRESIDENT DU SICSEF

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

FIXE les indemnités de fonction comme suit :

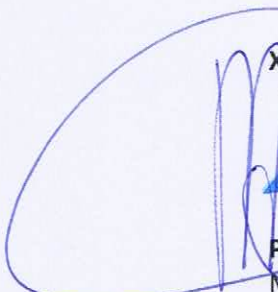
- Pour le Président : égale à 0% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Pour les vice-présidents : égale à 11,81% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

PRECISE que les indemnités de fonction attribuées aux vice-présidents du SICSEF demeurent inchangées,

AJOUTE que cette modification prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021,

DIT que les crédits nécessaires pour le versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget, chapitre 65,

La séance est levée à 20 h 30



Xavier MELKI

Président du SICSEF
Maire de Franconville
1^{er} Vice-président de
l'Agglomération Val Parisis